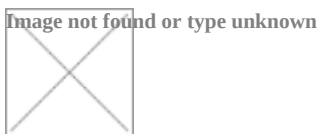


Communiqué de presse
24 Mai 2016

Réaction du Gouvernement fédéral à la manifestation nationale



Le Gouvernement fédéral prend acte de la manifestation organisée aujourd'hui à Bruxelles. Il condamne cependant les actes de violence émanant d'une minorité en fin de parcours durant lesquels plusieurs personnes dont des policiers ont été blessés.

Le Gouvernement fédéral rappelle que les réformes entamées sont indispensables pour garantir le financement durable de nos solidarités. Les réformes en matière de retraites assurent ainsi une consolidation des pensions futures. Les réformes sur le marché du travail permettent de rendre notre pays plus attractif pour des investisseurs et ainsi créer de l'emploi.

Charles Michel, Premier ministre : *«Nous portons tous la responsabilité aujourd'hui d'assurer le financement de nos retraites, de nos soins de santé, de nos solidarités et de celles de nos enfants. Sans réformes, ces acquis seront rapidement menacés».*

Maggie De Block, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique : *«Notre pays est confronté à de lourds défis ; c'est pourquoi nous devons continuer à chercher des solutions ensemble. Des réformes sont nécessaires, nous devons rechercher la meilleure manière d'y parvenir. L'objectif final doit être que notre sécurité sociale et nos soins de santé continuent à être accessibles et de haute qualité pour les générations futures.»*

Le Gouvernement fédéral précise que les réformes entamées en 17 mois démontrent déjà leurs premiers effets positifs. Ainsi :

- Le tax shift augmente le **pouvoir d'achat**. Un travailleur sur deux gagnera minimum 100 euros nets par mois supplémentaires en fin de législature. Aujourd'hui déjà, une personne gagnant 1500 euros bruts par mois touche de 80 euros nets supplémentaires en moyenne ; le gain moyen est de 58 euros nets mensuels pour un salaire brut de 2800 euros ; 45 euros de gain pour un revenu brut de 4000 euros.
- **Le chômage recule en Belgique**. Le nombre de chômeurs complets indemnisés est au plus bas depuis ces 25 dernières années : 570.903 à la fin de l'année 2015.
- Selon une étude conjointe de la Banque Nationale de Belgique et le Bureau fédéral du Plan (2016) :
 - création de 64.500 emplois d'ici 2021 via le tax-shift
 - augmentation de plus de 2% du revenu réellement disponible des ménages, ce qui stimulera à son tour la consommation.
- Le nombre de **créations d'entreprises** enregistre sa meilleure performance depuis 10 ans. La tendance au premier trimestre 2016, avec une augmentation de 6.4% du nombre de nouveaux entrepreneurs par rapport à l'année précédente confirme le mouvement.
- Le nombre de **faillites est en net recul** et ce, dans les 3 régions du pays.
- Le **handicap salarial** est résorbé aujourd'hui.

- Sur les 4 premiers mois de 2016, la lutte contre **la fraude fiscale a rapporté 228 millions** d'euros. Cela équivaut à l'ensemble des montants réellement recouvrés les années précédents.

Charles Michel, Premier ministre : *«La façon la plus efficace d'augmenter le pouvoir d'achat de nos concitoyens, de financer la sécurité sociale et de pouvoir financer de nouvelles politiques ambitieuses est de créer des emplois supplémentaires. C'est l'ADN de ce Gouvernement qui souhaite continuer à réformer tout en dialoguant avec les partenaires sociaux.»*

Depuis son entrée en fonction en octobre 2014, le Gouvernement fédéral a toujours privilégié la concertation sociale conformément à l'Accord de Gouvernement. Ainsi de nombreux accords ont été conclus, notamment lors de la négociation interprofessionnelle 2015-2016. Le 23 décembre 2014, le Conseil des ministres restreint a approuvé les modifications proposées par le Groupe des 10 sur l'accès au crédit-temps, au crédit-temps de fin de carrière et aux prépensions. Le 11 février 2015, le Kern a approuvé :

- La **marge salariale**, initialement nulle en 2015-2016 dans l'Accord de gouvernement et ce, en vue de recouvrer notre compétitivité, a été modifiée, selon les termes de l'Accord des partenaires sociaux : elle est de 0,3% +0,5% en 2016.
- La **reconduction des CCT bisannuelles**.
- L'**enveloppe affectée à la liaison au bien-être a été confiée, pour répartition aux partenaires sociaux, à 100%**. Cela représente une augmentation de **+44%**, soit 946,7 millions € pour 2015-2016 contre 656,9 millions € lors du Gouvernement Di Rupo, soit un différentiel de **+289,8 millions €**. En 2018, l'enveloppe sera de 1,2 milliards €.
- Lors de l'**affectation de l'enveloppe bien-être**, le Gouvernement a revalorisé les **allocations d'insertion**.
- L'accord intervenu au sein du Groupe des 10 sur **la finalisation de la phase 1 du rapprochement des statuts d'ouvrier et d'employé**.

Le Conseil des ministres du 27 novembre 2015 a approuvé un avant-projet de loi visant à exécuter l'accord convenu entre partenaires sociaux du G10 en matière de pension complémentaire.

Le 22 janvier 2015, le Gouvernement, en concertation avec les partenaires sociaux, a décalé **de 2 mois l'application de la mesure relative à la suppression des allocations d'insertions pour les personnes handicapées**, décidée par la Ministre de l'Emploi M. De Coninck sous le précédent Gouvernement.

Dernièrement, le Gouvernement a entériné l'accord social intervenu chez Belgocontrol. Il a aussi répondu favorablement aux attentes des syndicats de police à Brussels Airport.

Jan Jambon, Vice Premier ministre : *«Il faut pouvoir remonter loin dans le temps pour trouver autant d'accords sociaux conclus en quelques mois.»*

Le Gouvernement fédéral rappelle qu'il reste encore de nombreux dossiers soumis à la concertation sociale dans les prochaines semaines. Dans le cadre de la modernisation du droit du travail, il est prévu tout en gardant la semaine des 38 heures de négocier sur l'annualisation du temps de travail, sur les crédits d'heures supplémentaires de 100 h, sur la formation, sur la création d'un compte-carrière, sur la période d'essai.

Kris Peeters, Ministre de l'emploi : *«le projet du travail faisable poursuit trois objectifs clairs : le travail faisable pour tous, la création d'emplois supplémentaires grâce à la modernisation de l'économie et une plus grande flexibilité du marché du travail. Sur ces points, nous allons consulter les travailleurs et les employeurs »*

En matière de réforme des pensions, le Gouvernement respecte aussi le préalable de la concertation sociale. Ainsi, l'ensemble des partenaires sociaux sont consultés en permanence pour la définition et les modalités pratiques des mesures prévues par l'Accord de Gouvernement.

Le Comité national des Pensions (CNP) a par ailleurs été installé pour permettre la négociation des réformes structurelles de notre régime de pension entre les représentants des employeurs, des indépendants, des travailleurs et du Gouvernement. La prise en compte de la pénibilité du travail, la possibilité de prendre une pension partielle ou encore la modernisation de la dimension familiale de notre régime de pension sont autant de questions soumises au Comité national des pensions.

Le résultat de ce dialogue a par exemple conduit à la conclusion d'un important accord sur les pensions complémentaires. Celui-ci a été traduit dans une loi et permet le développement nécessaire du second pilier de pension.

Daniel Bacquelaine, Ministre des Pensions : *«Dans le domaine des pensions, la concertation sociale n'a pourtant jamais été aussi intense. Toutes les institutions nationales et internationales saluent par ailleurs les vertus de nos réformes qui garantissent la viabilité financière et sociale de notre modèle de retraite et réduisent le risque de pauvreté des seniors. La concertation sociale doit se construire dans la confiance et l'écoute mutuelle et non dans l'opposition des forces. »*

Le Gouvernement fédéral a entendu les préoccupations exprimées dans la rue aujourd'hui. Il réaffirme sa volonté de dialogue et de concertation.

Le Gouvernement maintient son cap : il entend réformer pour garantir les solidarités en créant des emplois supplémentaires. Le Gouvernement fédéral souhaite poursuivre ses réformes dans un esprit de dialogue avec les partenaires sociaux.

URL source: <https://archive.premier.be/fr/r%C3%A9action-du-gouvernement-f%C3%A9d%C3%A9ral-%C3%A0-la-manifestation-nationale>